

PROCES VERBAL Conseil Municipal du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 mai 2025,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance,
Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin.

Représentés : Sophie Thomas par Elisabeth Martin ; Michel Pécoul par Fatima Chomat.

Secrétaire : Gilles Apeloig

1/ Adoption du PV du conseil municipal du 25 avril 2025

Adoption à l'unanimité.

2/ Délibération 2025-37 : Territoire Educatif Rural

Fin 2023, la CDCT adoptait une délibération pour la création d'un Territoire Educatif Rural du Trièves, suite à la mise en place nationalement d'un tel dispositif pour aider les territoires ruraux à se doter de meilleures conditions pour leurs élèves de tous âges. Ensuite, chaque commune avait à prendre une délibération pour s'inscrire dans ce dispositif. La commune ne l'ayant pas fait depuis, il s'agit là de palier ce manque.

« Le dispositif « Territoires éducatifs ruraux » (TER) s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux « territoires éloignés », confrontés à des problématiques spécifiques (distance, relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics), afin notamment de :

- Permettre une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux et éloignés dans la mise en œuvre des politiques éducatives ;
- Renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ;
- Lutter contre l'autocensure des élèves qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en section générale et technologique (SGT) ;
- Renforcer l'acquisition par les élèves des compétences psychosociales nécessaires à leur épanouissement personnel, à leur réussite scolaire et à leur orientation ;
- développer des alliances éducatives entre tous les partenaires du territoire qui oeuvrent sur les thématiques en lien avec la jeunesse.

L'usage des fonds TER repose sur une convention de mutualisation qui détermine les modalités de fonctionnement des financements destiné aux actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs du territoire éducatif rural. »

Adoption à l'unanimité.

3/ Délibération 2025-38 : Emplois saisonniers

Comme chaque année, afin d'assurer une qualité de service et d'accueil à la hauteur des ambitions touristiques estivales de Gresse-en-Vercors, il est nécessaire d'embaucher. La présente délibération, identique à celle prise en 2024, précise les contours de cette campagne (nombre maximum de recrutements, temps de travail, rémunérations...).

Au maximum 3 emplois à **temps complet ou à temps non complet** pour exercer les fonctions de chargé de l'accueil, de la caisse et de l'entretien des locaux correspondant au **grade d'adjoint technique territorial, catégorie C**. Aucun diplôme n'est requis. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Au maximum 2 emplois à **temps complet ou à temps non complet** pour exercer les fonctions de responsable du bassin correspondant au **grade d'éducateur territorial A.P.S, catégorie B**. Ces agents devront détenir le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux éducateurs territoriaux A.P.S, catégorie B, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Adoption par 9 voix pour et 1 abstention.

4/ Délibération 2025-39 : Subvention au « Souvenir Français »

Cette entité œuvre sur le territoire tant par une participation active aux cérémonies du souvenir que via des actions de sensibilisation à l'histoire. Ses statuts ne prévoient pas de cotisation. Il est proposé de lui octroyer une subvention de 50 € (cinquante Euros)

Adoption à l'unanimité.

5/ Délibération 2025-40 : Forfait SACEM communal

Depuis quelques années, la commune a souscrit un « contrat collectif » de soutien aux associations qui organisent des manifestations assujetties à des droits SACEM. La proposition est d'une part de reconduire ce dispositif avantageux, d'autre part de l'officialiser par cette délibération propre aux événements de la saison estivale. Comme cela avait été fait à l'automne dernier pour la saison hivernale.

GEVA

- 6 apéros-concerts : 10, 24, 31 juillet ; 8, 15, 22 août
- Concert/Feu d'artifice 14 juillet
- Scène ouverte le 28 août
- Fête de l'Alpage : diffusion de musique en journée et bal du 16 août.

BÂTIESONNANTES

- 5 concerts : 11 et 25 juillet ; 8, 15 et 22 août

Le FOYER

- Diffusion de musique lors de la Fête du Vélo le 21 juin.

GRESSE CHŒUR à CŒUR

- 2 concerts, les 17 mai et 15 juin.

COR des ALPES

- Rassemblement des 5, 6 et 7 septembre

Adoption à l'unanimité.

6/ Délibération 2025-41 : Tarifs RDSGV 2025-2026

(Voir tableau en annexe)

Adoption par 09 voix pour, M.PECOUL ne prenant pas part au vote de par ses fonctions à l'ESF.

7/ Points RH :

- Projet de titularisation de N. RICHARD reporté car elle est actuellement en arrêt de travail.
- Rémi Goube annonce avoir fait un courrier aux deux employés municipaux actuellement en arrêt longue durée et à l'employée en détachement pour mission syndicale afin de leur proposer un entretien (facultatif) dit « de liaison » selon les termes des règles en vigueur.
- Un travail de fond va être engagé avec les salarié(e)s via l'établissement du document unique (DURP) obligatoire. Pour cela, il sera fait appel à une entreprise spécialisée, Gerisk, sise à Voiron.
- Le processus de recrutement d'un(e) DGS, jusque-là en bonne voie, rencontre depuis peu deux types de difficultés : la négociation de la personne pressentie avec son employeur actuel s'est nettement durcie ; une vérification plus avancée de la qualification en « surclassement démographique » de la commune s'avère indispensable. Sur ces deux sujets, des démarches sont en cours.

8/ Commission communale des impôts directs (CCID) :

Chaque commune doit avoir mis en place, suite à chaque élection municipale générale, une telle commission validée par les services préfectoraux et doit la réunir au moins une fois chaque année. Notre commune a été relancée récemment pour que notre CCID se réunisse d'ici le 30 juin. Renseignements pris, les changements successifs de composition de la municipalité, dès lors qu'ils n'ont été que partiels, ne demandent pas qu'une nouvelle commission soit nommée dans la mesure où au moins quatre des membres désignés en 2020 par la préfecture sont toujours habitants de Gresse-en-Vercors. Ils vont être joints courant mai et une réunion sera programmée en juin.

9/ Actualités communales (discussion alors ouverte au public suite à la clôture du CM) :

- Informations à l'adresse de la population :
 - Distribution à partir du 13 mai de la lettre municipale N°9, première publication de la mandature,
 - Mi-juin, édition d'un bulletin plus complet.
 - Réunion publique deuxième quinzaine de juin.
 - Livret d'accueil été 2025 désormais disponible.
- Voirie :
 - Objectifs : sécurisation et embellissement.
 - Aménagement de l'entrée du village.
 - Résolution des désordres sur la ligne droite reliant le bourg au rond-point.
 - Achat de séparateurs de voies qui seront fleuris.
 - Projet d'installation d'un radar pédagogique, passages piétons.
 - Le financement de ces travaux vont s'appuyer pour partie sur le dossier de subvention monté par les élus précédents et sur une nouvelle demande de subvention.
 - Projet de calendrier : réalisation avant la saison estivale.
 - Concours de Maisons Fleuries.
- Festival Bien l'Bourgeon :
 - Rémi Goube a fait voilà deux semaines un message à tous les exploitants agricoles plus ou moins concernés. Tous n'ont pas donné suite mais plusieurs échanges ont eu lieu par téléphone ou en présentiel.
 - Côté sécurité, il a sollicité la gendarmerie locale et la préfecture (service des festivals) pour faire un point avec ces autorités en complément des contacts établis, comme prévu dans la convention, par l'entité organisatrice, l'association Mix'Arts.
- Autres points :
 - Contact va être pris avec l'association les Hauts Jardins pour envisager des modalités de remise en état du terrain communal que ses membres exploitaient, laissé, selon plusieurs témoignages, dans un état déplorable, voire dangereux (outils tranchants laissés à l'abandon par exemple, retirés par des propriétaires des Centaurées).
 - Fête de la nature : regret exprimé que les professionnels locaux ne soient pas associés.
 - Forfaits skis : Travail en cours sur les forfaits hébergeurs et les forfaits pour les propriétaires.

Le maire, Rémi Goube



En annexe au dos de cette page : Tableau des tarifs des remontées mécaniques saison hivernale 2025-2026

FORFAITS CLASSIQUES

	HORS VACANCES SCOLAIRES				WEEK END VACANCES SCOLAIRES			
	Vente en ligne (-5%)*		Vente en caisse		Vente en ligne (-5%)*		Vente en caisse	
	Normal	Réduit (1)	Normal	Réduit (1)	Normal	Réduit (1)	Normal	Réduit (1)
Journée	21,85 €	18,63 €	23,00 €	19,50 €	25,85 €	22,33 €	27,00 €	23,50 €
6 jours	103,55 €	90,25 €	109,00 €	95,00 €	141,55 €	118,75 €	149,00 €	125,00 €
1/2 Journée (1)	19,95 €	16,15 €	21,00 €	17,00 €	22,80 €	19,95 €	24,00 €	21,00 €
Journée Espace "premières glisses" (Tapis+Bessard)	13,00 €		13,00 €		14,50 €		14,50 €	
1/2 Journée Espace "premières glisses" (Tapis+Bessard)	11,50 €		11,50 €		13,00 €		13,00 €	
Journée Espace "évolution" (Tapis+Bessard+Pras+Blanchon)	19,00 €	17,00 €	19,00 €	17,00 €	21,00 €	19,00 €	21,00 €	19,00 €
1/2 Journée Espace "évolution" (Tapis+Bessard+Pras+Blanchon)	17,00 €	15,00 €	17,00 €	15,00 €	19,00 €	17,00 €	19,00 €	17,00 €
1 heures de ski ESF			9,00 €				9,00 €	
Demijournée Tapis Luge 1/2 journée (1)			17,00 €				17,00 €	
Journée partenaire (3) + groupe 20 pers			29,00 €				24,00 €	
Pass Tribu 6 jours (4)			335,00€ (enfant sup + 85,00€)				509,00€ (enfant sup + 109,00€)	
Piétons			9,00 €				9,00 €	

FORFAITS SAISON

	NORMAL	REDUIT (1)
Plein Tarif	279,00 €	232,00 €
Ventes promotionnelles - Préventes		
Vente promotionnelle Festival "Bien le Bourgeon" 29, 30 et 31 mai 2025	199,00 €	162,00 €
Vente Promotionnelle Fête de l'Alpage 15, 16 et 17 août 2025	209,00 €	162,00 €
Vente Promotionnelle 18 août 2025 au 31 octobre 2025	229,00 €	182,00 €
Vente Promotionnelle 01 novembre 2025 au 30 novembre 2025	259,00 €	212,00 €
Ski Club Gresse en Vercors (offre valable jusqu'au 30 novembre 2025)	199,00 €	162,00 €
Moniteurs ESF	199,00 €	

CARTE 5 FORFAITS

CARTE 5 FORFAITS non nominatives du 29 mai 2025 au 31 janvier 2026	Vente en ligne	Vente en caisse
	99,00 €	109,00 €

FORFAITS SPECIAUX

PORTAINE ET DOMAINE					
visite maître domaine skiable (groupe 1 heure 20 pers)			120,00 €		
activités proposées par domaine skiable (par personne)			17,00 €		
Moins de 5 ans et plus de 76 ans (sur présentation justificatif)			gratuit		
			NORMAL	REDUIT (1)	
Forfait 6 jours (Clients des hébergeurs référencés OTT du 38650 sur présentation de justificatif)			95,00 €	78,00 €	
					NORMAL
					REDUIT (1)
Forfait scolaire journée			8,00 €		
Forfait scolaire 1/2 journée			5,00 €		
Tarif course à la journée			12,50 €		
WE de préouverture décembre 2025			Tarif unique journée		
			15,00 €		

(*) Ne concerne que les trois forfaits suivants : Journée ; 6 jours ; 1/2 journée.

(1) = matin jusqu'à 13 h et après midi délivré à partir de 12h00 utilisable à 12h30

(1) = forfait moins de 18 ans, étudiant moins de 25 ans* (*sur présentation justificatif)

(2) = téléskis Bessards et Tapis ski

(3) = partenaire : Alice, TTI, CHU..... sur présentation de la carte

(4) = 4 personnes (2 adultes + 2 enfants - 18 ans)